



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond

Conseil des maires et mairesses de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires et mairesses de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à Drummondville, en la salle du conseil de la MRC, 436 rue Lindsay, le mercredi **19 juin 2019 à 20 h**, le tout conformément aux dispositions du Code municipal et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Alexandre Cusson	préfet
Yves Grondin	représentant de Drummondville
Michel Noël	maire de Durham-Sud
Jean Parenteau	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Albert Lacroix	maire de Saint-Eugène
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Hélène Laroche	mairesse de Saint-Cyrille-de-Wendover
Sébastien Gagnon	maire suppléant de Sainte-Brigitte-des-Saults
Robert Corriveau	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Thérèse Francoeur	mairesse de Saint-Félix-de-Kingsey
Nathacha Tessier	mairesse de Saint-Germain-de-Grantham
Robert Julien	maire de Saint-Guillaume
Diane Bourgeois	mairesse de Saint-Lucien
Line Fréchette	mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham
Benoit Bourque	maire de Saint-Pie-de-Guire
Carole Côté	mairesse de Wickham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Alexandre Cusson, préfet.

Sont également présents :

M. Guy Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier
Me Michel Royer, greffier et secrétaire-trésorier adjoint
Mme Valérie Carrère, directrice des services techniques



1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC12325/06/19

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé,

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance avec une modification, l'ajout du point I) :
Directeur général par intérim / Nomination.

L'ordre du jour se lit maintenant comme suit :

1. Mot de bienvenue et présences

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du conseil du 15 mai 2019

4. Dépôt du procès-verbal du CAP du 7 mai 2019

5. L'agenda de la MRC

6. Finances

A) Comptes à payer / Dépôt

7. Administration

A) FARR : Développer la notoriété de la région – volet cocampagnes de promotion /
Signature d'un avenant

B) Acquisition d'orthophotos / Gestion financière et coordination du projet

C) Priorités d'intervention 2019-2020 / Adoption

D) Rapport annuel d'activités et reddition de comptes du FDT / Adoption

E) Protocole d'entente de collaboration entre les différentes organisations et les autres
acteurs pour les situations d'insalubrité dans les habitations / Adhésion

F) Entente intermunicipale concernant l'application de la réglementation relative au
contrôle du déboisement et de la forêt / Autorisation

G) Signature pour le compte en fidéicommiss / Autorisation



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

H) Signature pour les comptes bancaires de la MRC / Autorisation

I) Directeur général par intérim / Nomination

8. Évaluation

A) Rapport sur la tenue à jour des rôles

9. Aménagement

A) Rapport du comité consultatif agricole (CCA)

A.1) Appui à une demande d'exclusion – Saint-Cyrille-de-Wendover – Garage municipal

B) Rapport du comité de suivi du PDZA

C) Convention de subvention pour l'appel de projets *Cultiver l'avenir* : des activités pour rapprocher les jeunes du monde bioalimentaire / Autorisation

D) Approbation de modifications à des règlements et au plan d'urbanisme

D.1) Drummondville

D.1.1) Règlement RV19-5098-1
Autoriser dans la zone agricole A-5707 l'usage « 8197.1 Chenil »

D.1.2) Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI), 115 rue Fernet
Autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée à certaines conditions

D.2) Saint-Germain-de-Grantham

D.2.1) Règlement n° 611-19
Ajouter des dispositions spécifiques applicables aux activités de gestion des matières résiduelles

D.3) Saint-Lucien

D.3.1) Règlement n° 2019-117
Établir des dispositions concernant les roulottes saisonnières

10. Gestion des cours d'eau

A) Résolutions d'exécution de travaux dans les cours d'eau

A.1) Saint-Pie-de-Guire / Cours d'eau Thibault, branche 1 (Gc-365)

A.2) Saint-Pie-de-Guire / Cours d'eau Pokasso, branche 8 (Gc-366)



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- A.3) Saint-Pie-de-Guire / Cours d'eau Pokasso, branche 13 (Gc-389)
- A.4) Saint-Majorique-de-Grantham / Cours d'eau Grande ligne (Gc-377)
- A.5) Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse / Cours d'eau Boucher, branche 1 (Gc-379)
- A.6) Saint-Eugène / Cours d'eau Scibouette, branche 127 (Gc-383)
- A.7) Saint-Edmond-de-Grantham / Cours d'eau Décharge Fournier, branche 20 (Gc-382)
- A.8) Drummondville / Cours d'eau Kelly, branche 23 (Gc-348)

11. Matières résiduelles

- A) Rapport du comité de gestion des matières résiduelles / Dépôt

12. Sécurité publique

- A) Rapport du comité de sécurité publique / Dépôt

13. Développement économique, social et culturel

- A) Programme d'aide au développement du transport collectif / Volet II
- B) Étude de faisabilité pour le transport collectif / Autorisation
- C) Rapport du comité culturel / Dépôt
- D) Procès-verbal du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec / Dépôt
- E) Compte-rendu de la rencontre Culture Centre-du-Québec / Dépôt
- F) Fonds de la ruralité / Approbation de projets
- G) FASO / Approbation de projets

14. Correspondance

- A) Informations générales

15. Divers

- A) L'album-souvenir du 150^e de la paroisse de Saint-Cyrille-de-Wendover

16. Période de questions

17. Levée de la séance

ADOPTÉ



3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2019

MRC12326/06/19

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 mai 2019.

ADOPTÉ

4. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 7 MAI 2019

Le préfet dépose le procès-verbal de la séance du comité administratif et de planification du 7 mai, tel qu'adopté par ce dernier.

5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour le mois de juin 2019 est déposée pour information.

6. FINANCES

A) COMPTES À PAYER / DÉPÔT

Conformément aux règlements MRC-753, MRC-754 et MRC-756, le préfet dépose et présente un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois de juin 2019. Il n'y a pas de question.

Juin 2019

Factures incompressibles acquittées	656 176,82 \$
Factures approuvées	50 213,61 \$
Rémunérations	9 298,64 \$
Allocations de dépenses	4 649,32 \$
Remboursement des dépenses	207,00 \$



7. ADMINISTRATION

A) DÉVELOPPER LA NOTORIÉTÉ DE LA RÉGION – VOLET COCAMPAGNES DE PROMOTION / SIGNATURE D'UN AVENANT

MRC12327/06/19

CONSIDÉRANT que le Comité de sélection des projets a accepté la bonification du projet « Développer la notoriété de la région – volet cocampagnes de promotion », présenté dans le cadre de la priorité « Développer la notoriété de la région », par l'ajout d'un montant de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC de Drummond a été désignée comme promoteur du projet;

CONSIDÉRANT que la MRC désignée gère, pour ce projet, les sommes du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) et les ressources humaines qui lui sont attitrées;

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par Carole Côté

ET RÉSOLU

D'AUTORISER Alexandre Cusson, préfet, ou en son absence, la direction générale de la MRC à signer l'avenant à la convention d'aide financière pour le projet « Développer la notoriété de la région – volet cocampagnes de promotion » dans le cadre du FARR.

ADOPTÉ

B) ACQUISITION D'ORTHOPHOTOS / GESTION FINANCIÈRE ET COORDINATION DU PROJET

MRC12328/06/19

CONSIDÉRANT QUE les cinq MRC du Centre-du-Québec ont mis en place un partenariat pour l'acquisition des orthophotographies pour l'ensemble du territoire centricois au printemps 2020;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres doit être réalisé afin de mandater une firme pour l'acquisition des orthophotographies;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) détient les compétences nécessaires et qu'il pourrait agir comme maître d'œuvre pour réaliser ce projet;

CONSIDÉREANT QUE les cinq MRC souhaitent faire l'acquisition de ces orthophotographies et qu'elle se fera en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

CONSIDÉRANT QU'un gestionnaire financier et un coordonnateur du projet doit être nommé parmi les cinq MRC participantes;

CONSIDÉRANT QUE les cinq MRC se sont entendues pour que la MRC de Drummond soit la gestionnaire financière et la coordonnatrice du projet auprès du MERN;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Line Fréchette
ET RÉSOLU

QUE la MRC de Drummond confirme sa participation au projet d'acquisition des orthophotographies 2020, et ce, en partenariat avec les autres MRC du Centre-du-Québec.

QUE la MRC de Drummond accepte d'assurer la gestion financière et la coordination du projet pour l'acquisition des orthophotographies 2020.

DE DEMANDER au MERN d'être le maître d'œuvre dans le projet d'acquisition des orthophotographies 2020.

ADOPTÉ

C) PRIORITÉS D'INTERVENTION 2019-2020 / ADOPTION

MRC12329/06/19

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds de développement des territoires 2015-2020, signée par la MRC de Drummond et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE les politiques de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ne nécessitent pas de modification en 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CAP ont convenu des nouvelles priorités pour l'année 2019-2020 et souhaitent en faire la recommandation aux membres du conseil;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Carole Côté
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'adoption des priorités d'intervention de la MRC de Drummond pour l'année 2019-2020 demandé dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement des territoires.

DE TRANSMETTRE un exemplaire au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

D'AFFICHER les priorités d'intervention sur le site Internet de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ET REDDITION DE COMPTES DU FDT /
ADOPTION

MRC12330/06/19

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative au Fonds de développement des Territoires (FDT) entre la MRC de Drummond et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 juillet 2015 pour la période 2015-2019;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l'adoption de priorités d'intervention 2019-2020, le 19 juin 2019, en respect de l'article 9 de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Drummond a procédé à l'adoption, le 25 novembre 2015, de la dernière version d'une entente de délégation 2016-2019 entre la MRC de Drummond et la Société de développement économique de Drummondville, pour des services visant à favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en respect de l'article 20 de l'entente, de soumettre au MAMH une reddition de comptes des activités de la MRC et de la SDED pour la période 2018-2019 en lien avec les obligations liées au FDT;

Il est proposé par Michel Noël
Appuyé par Benoît Bourque
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel d'activités et la reddition de comptes du FDT.

DE TRANSMETTRE au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation sa reddition de compte de même que le rapport d'activités 2018-2019 tels qu'approuvés en séance du conseil et en respect de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉ

E) PROTOCOLE D'ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LES DIFFÉRENTES
ORGANISATIONS ET LES AUTRES ACTEURS POUR LES SITUATIONS
D'INSALUBRITÉ DANS LES HABITATIONS / ADHÉSION

MRC12331/06/19

CONSIDÉRANT l'importance à accorder aux citoyens en situation d'insalubrité sur le territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer les rôles de chacune des organisations liés à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas;

CONSIDÉRANT QUE chaque organisation intervient dans le champ d'expertise qui lui est propre et permet aux citoyens vivant des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide;

CONSIDÉRANT l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT la volonté des organisations du territoire de la MRC de Drummond de coordonner et de concerter leurs actions en cas d'insalubrité, et ce, au bénéfice des individus, de leur entourage, et ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacune des organisations et des autres acteurs;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente de collaboration entre les différentes organisations et les autres acteurs pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Drummond a été préparé;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de la MRC consiste à assurer un soutien à la pérennité du protocole, notamment en assurant l'organisation et la coordination de certaines rencontres;

Il est proposé par Robert Julien

Appuyé par Sylvain Jutras

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Drummond approuve le protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur son territoire.

QUE la MRC de Drummond adhère, avec les différentes organisations et les autres acteurs, à l'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Drummond.

QUE la MRC de Drummond autorise le préfet, monsieur Alexandre Cusson, et la direction générale à signer le protocole.

ADOPTÉ

F) ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'APPLICATION DE LA
RÉGLEMENTATION RELATIVE AU CONTRÔLE DU DÉBOISEMENT ET DE LA
FORÊT / AUTORISATION

MRC12332/06/19

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est en processus de révision de sa réglementation concernant le contrôle du déboisement applicable sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de Drummond et du Val-Saint-François désirent conclure une entente intermunicipale afin d'assurer l'application de leur règlement respectif concernant le contrôle du déboisement et de la forêt;

CONSIDÉRANT QUE l'application de ces nouveaux outils réglementaires par les MRC nécessite des ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les MRC ont un intérêt à partager les compétences d'un inspecteur régional en foresterie afin d'appliquer la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (LRQ c. C-27.1) pour conclure une entente relative à des services en foresterie;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Robert Corriveau
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le préfet, monsieur Alexandre Cusson, ainsi que la direction générale à signer l'entente intermunicipale concernant l'application de la réglementation relative au contrôle du déboisement et de la forêt.

ADOPTÉ

G) SIGNATURE POUR LE COMPTE EN FIDÉICOMMIS / AUTORISATION

MRC12333/06/19

CONSIDÉRANT QU'il y a seulement deux signataires pour le compte en fidéicommis;

CONSIDÉRANT QUE pour produire un chèque, il faut que les deux signataires signent le chèque en question;

CONSIDÉRANT QU'en cas de vacances, d'absences ou d'impossibilité prolongée d'un des deux signataires, la MRC de Drummond pourrait rapidement prendre du retard dans le traitement de ses dossiers;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci d'efficacité et de productivité, il est impératif d'ajouter un autre signataire pour le compte bancaire en fidéicommis de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un nouveau signataire pour le compte bancaire en fidéicommis de la MRC;

Il est proposé par Albert Lacroix
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Drummond ajoute et autorise monsieur Michel Royer, secrétaire-trésorier adjoint, comme signataire dans le compte bancaire en fidéicommis de la MRC.

ADOPTÉ

H) SIGNATURE POUR LES COMPTES BANCAIRES DE LA MRC / AUTORISATION

MRC12334/06/19

CONSIDÉRANT QU'il y a seulement deux signataires à la MRC pour les comptes bancaires;

CONSIDÉRANT QUE pour produire un chèque dans les comptes décrits ci-bas, il faut deux signataires;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QU'il faut un des deux signataires dans la MRC ainsi que le préfet ou la préfète suppléante pour signer le chèque en question;

CONSIDÉRANT QU'en cas de vacances, d'absences ou d'impossibilité prolongée d'un des deux signataires, la MRC de Drummond pourrait rapidement prendre du retard dans le traitement de ses dossiers;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci d'efficacité et de productivité, il est impératif d'ajouter un autre signataire pour les comptes bancaires de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un nouveau signataire pour les comptes bancaires de la MRC;

Il est proposé par Jean Parenteau
Appuyé par Yves Grondin
ET RÉSOLU

QUE monsieur Michel Royer, secrétaire-trésorier adjoint, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de Drummond, tous les chèques, mandats ou autres effets pour le paiement d'argent, ainsi qu'à payer et recevoir toute somme d'argent et à d'en donner quittance. Ces désignations de signataires sont valides pour les comptes de la Caisse Populaire Desjardins de Drummondville suivants :

- MRC de Drummond (général)
- MRC de Drummond Forêt Drummond (FD)
- MRC de Drummond Sécurité publique

ADOPTÉ

D) DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM / NOMINATION

MRC12335/06/19

CONSIDÉRANT l'absence indéterminée du directeur général;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le poste de directeur général soit occupé de façon continue;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un directeur général par intérim pour les besoins de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Royer dispose de l'intérêt et de toutes les qualifications nécessaires aux fonctions recherchées pour occuper le poste de directeur général;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 juin 2018, monsieur Michel Royer est le secrétaire-trésorier adjoint et que malgré l'augmentation de ses tâches, aucun ajustement de salaire ne lui a été accordé;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement de salaire est justifié et nécessaire étant donné l'augmentation de ses tâches et pour respecter la politique de rémunération;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Line Fréchette
Appuyé par Hélène Laroche
ET RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Michel Royer à titre de directeur général par intérim de la MRC de Drummond.

QUE le comité du personnel se prononce sur une rémunération adéquate, dans le respect de la politique de rémunération du personnel de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

8. ÉVALUATION

A) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} juin 2019 est déposé. Il n'y a pas de question.

9. AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

Monsieur Benoît Bourque explique et dépose le rapport du comité consultatif agricole de la rencontre du 11 juin 2019. Après sa lecture, il n'y a aucune question.

A.1) Appui à une demande d'exclusion – Saint-Cyrille-de-Wendover – Garage municipal

MRC12336/06/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover requiert l'appui de la MRC de Drummond dans le cadre d'une demande d'exclusion de la zone agricole permanente qui sera envoyée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à soustraire de la zone agricole, une superficie de 4 722 m² (0,47 ha) répartie sur deux lots;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour but d'agrandir le terrain du garage municipal qui est situé sur le lot 4 333 490;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne des sites de moindre impact sur les activités agricoles;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif agricole (CCA) le 11 juin 2019;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Robert Corriveau
ET RÉSOLU

D'INFORMER la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover que la MRC de Drummond appuie sa demande d'exclusion qui sera présentée à la Commission de protection du territoire agricole de Québec (CPTAQ), laquelle est conforme aux orientations contenues au schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Drummond.

La MRC de Drummond suggère aussi de favoriser une demande d'autorisation plutôt qu'une exclusion étant donné les impacts potentiels de l'agrandissement du périmètre urbain sur l'application des distances séparatrices.

ADOPTÉ

B) RAPPORT DU COMITÉ DE SUIVI DU PDZA

Madame Carole Côté explique et dépose le rapport du comité de suivi du PDZA de la rencontre du 14 juin 2019. Après sa lecture, il n'y a aucune question.

C) CONVENTION DE SUBVENTION POUR L'APPEL DE PROJETS *CULTIVER L'AVENIR* : DES ACTIVITÉS POUR RAPPROCHER LES JEUNES DU MONDE BIOALIMENTAIRE / AUTORISATION

MRC12337/06/19

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a déposé un projet à l'appel de projets *Cultiver l'avenir : des activités pour rapprocher les jeunes du monde bioalimentaire*;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé par la MRC a été retenu et bénéficiera d'une aide financière de 6 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la MRC de Drummond au projet est de 1 000 \$;

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la direction générale à signer et à faire parvenir à *Québec en Forme* la convention de subvention

QUE la contribution soit prise à même la partie I – Administration générale, section aménagement.

ADOPTÉ



D) APPROBATION DE MODIFICATIONS À DES RÈGLEMENTS ET AU PLAN
D'URBANISME

D.1) Drummondville

D.1.1) Règlement RV19-5098-1

Autoriser dans la zone agricole A-5707 l'usage « 8197.1 Chenil »

MRC12338/06/19

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV19-5098-1 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'autoriser à l'intérieur de la zone agricole A-5707, en plus des usages actuellement permis, l'usage sous restriction « 8197.1 Chenil », et ce, à certaines conditions;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Thérèse Francoeur

Appuyé par François Parenteau

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° RV19-5098-1 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV19-5098-1 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

D.1.2) Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble
(PPCMOI), 115 rue Fernet

Autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée à certaines conditions

MRC12339/06/19

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation la résolution n° 0565/05/19 adoptant son projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le 115 rue Fernet;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution a pour but d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée selon certaines conditions spécifiques relatives à la marge avant, à la hauteur ainsi qu'au bâtiment principal sur le lot 3 896 740, soit au 115 rue Fernet;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Line Fréchette
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la résolution n° 0565/05/19 adoptant un PPCMOI pour le 5505, boulevard Saint-Joseph de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif à la résolution n° 0565/05/19 (115 rue Fernet) à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

D.2) Saint-Germain-de-Grantham

D.2.1) Règlement n° 611-19

Ajouter des dispositions spécifiques applicables aux activités de gestion des matières résiduelles

MRC12340/06/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement n° 611-19 modifiant son règlement de zonage n° 250-04;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'ajouter des dispositions spécifiques applicables aux usages d'activités de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Robert Julien
Appuyé par Benoît Bourque
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 611-19 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 611-19 à la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

D.3) Saint-Lucien

D.3.1) Règlement n° 2019-117

Établir des dispositions concernant les roulottes saisonnières

MRC12341/06/19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien a transmis pour approbation son règlement n° 2019-117 modifiant son règlement de zonage n° 03-90;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but d'établir des dispositions concernant les roulottes saisonnières;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole le 11 juin 2019;

CONSIDÉRANT les explications de la directrice de l'aménagement et des services techniques quant à ce dossier;

Il est proposé par Sylvain Jutras

Appuyé par Guy Lavoie

ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement n° 2019-117 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Lucien, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenus au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° 2019-117 à la Municipalité de Saint-Lucien.

ADOPTÉ

10. GESTION DES COURS D'EAU

A) RÉSOLUTIONS D'EXÉCUTION DE TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU

A.1) Saint-Pie-de-Guire / Cours d'eau Thibault, branche 1 (Gc-365)

MRC12342/06/19

CONSIDÉRANT la résolution 17-11-135 adoptée par la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire le 11 novembre 2017 demandant l'entretien du cours d'eau Thibault et de sa branche 1 et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

CONSIDÉRANT les relevés réalisés par les gestionnaires de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 1 420 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés à un montant de 10245,00 \$;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QU'une assemblée des intéressés a eu lieu le 18 mars 2019 et que les informations requises ont été données aux intéressés présents à la rencontre;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif et de planification de la MRC de Drummond formulée par une résolution en date du 4 juin 2019;

Il est proposé par Yves Grondin
Appuyé par Michel Noël
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'AUTORISER les travaux d'entretien du cours d'eau Thibault et de sa branche 1, sur une distance de 1 420 mètres linéaires, au montant estimé de 10 245,00 \$.

LE TOUT en conformité avec la demande de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire.

ADOPTÉ

A.2) Saint-Pie-de-Guire / Cours d'eau Pokasso, branche 8 (Gc-366)

MRC12343/06/19

CONSIDÉRANT la résolution 17-11-134 adoptée par la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire le 11 novembre 2017 demandant l'entretien de la branche 8 du ruisseau Pokasso et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

CONSIDÉRANT les relevés réalisés par les gestionnaires de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 1 490 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés à un montant de 10 595,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée des intéressés a eu lieu le 18 mars 2019 et que les informations requises ont été données aux intéressés présents à la rencontre;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif et de planification de la MRC de Drummond formulée par la résolution en date du 4 juin 2018;

Il est proposé par Jean Parenteau
Appuyé par Albert Lacroix
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'AUTORISER les travaux d'entretien de la branche 8 du ruisseau Pokasso, sur une distance de 1 490 mètres linéaires, au montant estimé de 10 595,00 \$.

LE TOUT en conformité avec la demande de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.3) Saint-Pie-de-Guire / Cours d'eau Pokasso, branche 13 (Gc-389)

MRC12344/06/19

CONSIDÉRANT la résolution 18-10-123 adoptée par la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire le 2 octobre 2018 demandant l'entretien de la branche 13 du ruisseau Pokasso et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

CONSIDÉRANT les relevés réalisés par les gestionnaires de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 220 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés à un montant de 2 952,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée des intéressés a eu lieu le 18 mars 2019 et que les informations requises ont été données aux intéressés présents à la rencontre;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif et de planification de la MRC de Drummond formulée par la résolution en date du 4 juin 2018;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'AUTORISER les travaux d'entretien de la branche 13 du ruisseau Pokasso, sur une distance de 220 mètres linéaires, au montant estimé de 2 952,00 \$.

LE TOUT en conformité avec la demande de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire.

ADOPTÉ

A.4) Saint-Majorique-de-Grantham / Cours d'eau Grande ligne (Gc-377)

MRC12345/06/19

CONSIDÉRANT la résolution 2018-02-2324 adoptée par la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham le 5 février 2018 demandant l'entretien du cours d'eau Grande Ligne et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-03-16 adoptée par la Municipalité de Saint-Bonaventure le 5 mars 2019, s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

CONSIDÉRANT les relevés réalisés par les gestionnaires de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 497 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés à un montant de 5 040,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée des intéressés a eu lieu le 29 mars 2019 et que les informations requises ont été données aux intéressés présents à la rencontre;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif et de planification de la MRC de Drummond formulée par la résolution en date du 4 juin 2018;

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'AUTORISER les travaux d'entretien du cours d'eau Grande Ligne, sur une distance de 497 mètres linéaires, au montant estimé de 5 040,00 \$.

LE TOUT en conformité avec la demande de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham et l'appui de la Municipalité de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉ

A.5) Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse / Cours d'eau Boucher, branche 1 (Gc-379)

MRC12346/06/19

CONSIDÉRANT la résolution 2017.421 adoptée par la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse le 11 décembre 2017 demandant l'entretien du cours d'eau Boucher, branche 1 et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

CONSIDÉRANT les relevés réalisés par les gestionnaires de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 472 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés à un montant de 4545,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée des intéressés a eu lieu le 8 novembre 2018 et que les informations requises ont été données aux intéressés présents à la rencontre;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif et de planification de la MRC de Drummond formulée par la résolution en date du 4 juin 2018;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'AUTORISER les travaux d'entretien du cours d'eau Boucher, branche 1, sur une distance de 497 mètres linéaires, au montant estimé de 4545,00 \$.

LE TOUT en conformité avec la demande de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse.

ADOPTÉ



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

A.6) Saint-Eugène / Cours d'eau Scibouette, branche 127 (Gc-383)

MRC12347/06/19

CONSIDÉRANT la résolution 126-18 adoptée par la Municipalité de Saint-Eugène le 4 juin 2018 demandant l'entretien de la Rivière Scibouette, branche 127 et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

CONSIDÉRANT les relevés réalisés par les gestionnaires de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 1 116 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés à un montant de 8 970,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée des intéressés a eu lieu le 19 mars 2018 et que les informations requises ont été données aux intéressés présents à la rencontre;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif et de planification de la MRC de Drummond formulée par la résolution en date du 4 juin 2018;

Il est proposé par Benoît Bourque
Appuyé par Carole Côté
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'AUTORISER les travaux d'entretien de la Rivière Scibouette, branche 127, sur une distance de 1 116 mètres linéaires, au montant estimé de 8 970,00 \$.

LE TOUT en conformité avec la demande de la Municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉ

A.7) Saint-Edmond-de-Grantham / Cours d'eau Décharge Fournier, branche 20 (Gc-382)

MRC12325/06/19

CONSIDÉRANT la résolution 2018-06-017 adoptée par la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham le 5 juin 2018 demandant l'entretien de la Décharge Fournier, branche 20 et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

CONSIDÉRANT les relevés réalisés par les gestionnaires de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la longueur des travaux totalise une distance d'environ 1 260 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien dudit cours d'eau sont estimés à un montant de 9 445,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire concerné a été rencontré le 27 mars 2019 et que les informations requises lui ont été données;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif et de planification de la MRC de Drummond formulée par la résolution en date du 4 juin 2018;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Robert Julien
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'AUTORISER les travaux d'entretien de la Décharge Fournier, branche 20, sur une distance de 1 260 mètres linéaires, au montant estimé de 9 445,00 \$.

LE TOUT en conformité avec la demande de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham.

ADOPTÉ

A.8) Drummondville / Cours d'eau Kelly, branche 23 (Gc-348)

MRC12349/06/19

CONSIDÉRANT la résolution 0446/4/17 adoptée par la Ville de Drummondville le 24 avril 2017 demandant l'entretien des branches 22, 23 et 24 du ruisseau Kelly et s'engageant à défrayer les coûts engendrés par les travaux;

CONSIDÉRANT les relevés réalisés par les gestionnaires de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien ont été complétés à l'automne 2018 sur les branches 22 et 24 et débutés sur la branche 23;

CONSIDÉRANT QUE la longueur du travail restant sur la branche 23 totalise une distance d'environ 550 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'entretien pour l'ensemble du projet sont estimés à un montant de 21 095,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée des intéressés a eu lieu le 27 mars 2019 et que les informations requises ont été données aux intéressés présents à la rencontre;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif et de planification de la MRC de Drummond formulée par la résolution en date du 4 juin 2018;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'AUTORISER la poursuite des travaux d'entretien de la branche 23 du ruisseau Kelly, sur une distance de 550 mètres linéaires, au montant total estimé de 21 095,00 \$.

LE TOUT en conformité avec la demande de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ



11. MATIÈRES RÉSIDUELLES

A) RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / DÉPÔT

Monsieur Alexandre Cusson explique et dépose le rapport du comité de gestion des matières résiduelles de la rencontre du 14 mai 2019. Après sa lecture, il n'y a aucune question.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

A) RAPPORT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE / DÉPÔT

Madame Hélène Laroche explique et dépose le rapport du comité de sécurité publique de la rencontre du 16 mai 2019. Après sa lecture, il n'y a aucune question.

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF / VOLET II

MRC12350/06/19

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond offre des services de transport collectif régional sur son territoire depuis 2006;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a adopté un plan de développement du transport collectif le 22 juin 2016, lequel a été transmis au Ministère des Transports (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020 (volet II– Subventions au transport collectif régional) prévoient que la contribution du MTQ, correspondra à 66% des dépenses admissibles basées sur les prévisions 2019, et pourra atteindre :

75 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer moins de 5 000 déplacements;

ou 100 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 5 000 et 9 999 déplacements;

ou 125 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 10 000 et 19 999 déplacements;

ou 200 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer 20 000 et 49 999 déplacements;

ou 275 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer plus de 50 000 déplacements.

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable des déficits;

CONSIDÉRANT QU'en 2018, 5394 déplacements ont été effectués par ce service;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE pour les services de transport collectif, la MRC de Drummond a contribué en 2018 pour une somme de 21 897 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation des usagers a été de 13 709 \$ en 2018;

CONSIDÉRANT QUE ces données proviennent des états financiers 2018 tels qu'adoptés par la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE pour 2019, le budget équilibré en prévoyant des dépenses de 33 000 \$, 4500 déplacements;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport d'exploitation 2018 de la MRC de Drummond tel que déposé et d'autoriser la signature des documents par la direction générale.

DE DEMANDER au MTQ de lui octroyer une contribution financière de 21 780 \$ sur la base des modalités 2019.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au MTQ.

ADOPTÉ

B) ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE TRANSPORT COLLECTIF / AUTORISATION

MRC12351/06/19

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond chapeaute depuis plusieurs années un projet en transport collectif pour son territoire, près de 4 286 déplacements ayant été assurés depuis sa mise en place;

CONSIDÉRANT QUE le projet de transport collectif de la MRC utilise actuellement les places disponibles dans les autobus scolaires et que ce service répond à une certaine clientèle;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dénotent que certains autres besoins en matière de transport sont connus sur le territoire et qu'il serait important d'y répondre;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports (MTQ) peut offrir une aide financière pour la réalisation d'une étude de besoins et de faisabilité de façon non récurrente, basée sur l'évaluation du coût de réalisation de l'étude et ne pouvant excéder 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a contacté des firmes-conseils spécialisées dans ce type de projet afin d'évaluer la réalisation d'une étude de faisabilité pour une nouvelle offre en matière de transport;

CONSIDÉRANT QUE selon les offres de services reçues, le projet d'étude pourrait être évalué à 20 000 \$;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la MRC devra combler les sommes manquantes pour la réalisation de l'étude, à la suite de l'obtention de l'aide financière du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE cette étude servirait grandement à l'évaluation du projet de transport envisagé par la MRC;

CONSIDÉRANT QU'advenant une réponse positive du MTQ, l'étude pourrait être réalisée à l'automne 2019 ou à l'hiver 2020, sur une période de 4 à 6 mois;

Il est proposé par Hélène Laroche
Appuyé par Line Fréchette
ET RÉSOLU

DE DÉPOSER une demande de soutien financier de 10 000 \$ au Ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour la réalisation d'une étude de faisabilité

ADOPTÉ

C) RAPPORT DU COMITÉ CULTUREL / DÉPÔT

Monsieur Alexandre Cusson dépose le rapport du comité culturel. Il n'y a pas de question.

D) PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC / DÉPÔT

Madame Diane Bourgeois dépose le procès-verbal de la rencontre du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, du 6 mai 2019. Elle mentionne qu'il y aura des conférences gratuites sur les changements climatiques au Centre-du-Québec. Il n'y a aucune question.

E) COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE CULTURE CENTRE-DU-QUÉBEC / DÉPÔT

Madame Diane Bourgeois dépose le compte-rendu de la rencontre Culture Centre-du-Québec, du 6 juin 2019. Après sa lecture, il n'y a aucune question.

F) FONDS DE LA RURALITÉ / APPROBATION DE PROJETS

MRC12352/06/19

CONSIDÉRANT QUE le comité de la ruralité s'est réuni le 29 mai 2019 afin d'étudier l'ensemble des demandes adressées dans le cadre de l'enveloppe du Fonds de la ruralité pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe 2019-2020 disponible pour les projets du Fonds de la ruralité provenant du Fonds de développement des territoires correspond à un montant de 337 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE des sommes récupérées de dossiers antérieurs sont également disponibles pour des projets déposés au Fonds de la ruralité, soit 59 862 \$;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le comité de la ruralité a retenu le financement de 19 projets, dont les demandes de financement totalisent un montant de 365 391 \$;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 31 471 \$ demeure disponible dans l'enveloppe;

CONSIDÉRANT QUE les sommes de l'enveloppe du Fonds de la ruralité, provenant du Fonds de développement des territoires, doivent être engagées d'ici le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE 11 municipalités participeront à une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) en 2019-2021;

CONSIDÉRANT QUE le comité considère que ce projet sera structurant pour les communautés rurales participantes et souhaite attribuer les sommes restantes à ce projet;

Il est proposé Diane Bourgeois

Appuyé Sylvain Jutras

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC de Drummond autorise le versement du financement, dans le cadre de l'enveloppe du Fonds de la ruralité, pour les 20 projets acceptés et autorisés, pour un montant total de 396 862 \$, sur réception de factures et contrôle interne de la coordonnatrice au développement rural et projets spéciaux.

ADOPTÉ

G) FASO / APPROBATION DE PROJETS

MRC12353/06/19

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond (FASO) vise à favoriser la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental, sur le territoire de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le FASO est financé par le Fonds de développement des territoires du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse des demandes de financement se sont rencontrés le 12 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à l'évaluation, en respect de la grille de critères d'analyse comprise dans sa Politique de contribution financière, des projets suivants déposés dans le cadre d'une demande de financement :

- Action Toxicomanie pour une demande pour un projet d'atelier de sensibilisation et détection aux nouvelles technologies, pour une somme de 8 000 \$;
- Association des personnes handicapées pour la mise en place d'un projet pilote opération accessibilité, pour une somme de 8 000 \$;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- La Maison Marie Rivier pour la mise en place d'un nouveau projet « L'Adomobile » pour une somme de 8 000\$.

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à la révision de la politique en décembre 2018 et que ce dernier se réserve le droit de soutenir une action, un événement ou un projet qui ne cadre pas complètement avec la politique du Fonds, mais toutefois, qui apporterait des retombées auprès de la population de la MRC de Drummond. Une somme représentant 10 % de l'enveloppe annuelle, si disponible au moment de la demande, pourrait servir afin de soutenir d'autres projets. Une demande fut retenue :

- Une demande de soutien financier pour la publication de la revue « Le Propageur », de la Table régionale de concertation des personnes âgées du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces projets font l'objet d'une recommandation par le comité;

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par Thérèse Francoeur

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'ACCORDER une subvention, pour un montant total de 4 000 \$, à Action Toxicomanie, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

D'ACCORDER une subvention, pour un montant total de 8 000 \$, à l'Association des personnes handicapées, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

D'ACCORDER une subvention, pour un montant total de 8 000 \$, à la Maison Marie Rivier, selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

D'ACCORDER une subvention, pour un montant de 300 \$, pour la publication de la revue « Le Propageur », selon les modalités de versement prescrites aux règles et cadres quant à l'utilisation du Fonds d'aide et de soutien aux organismes de la MRC de Drummond.

DE TRANSMETTRE un exemplaire de la présente résolution au promoteur du projet.

D'AUTORISER la direction générale à signer les ententes inhérentes au dossier.

ADOPTÉ



14. CORRESPONDANCE

A) INFORMATIONS GÉNÉRALES

13 mars 2019	MRC du Haut-Richelieu / Demande de moratoire pour l'agriculture en zone 0-2 ans de la plaine inondable
30 avril 2019	Carrefour du développement social de la MRC de Drummond / Demande de désignation à titre de comité territorial dans le cadre de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale
6 mai 2019	Agence forestière des Bois-Francs / Cotisation annuelle des membres réguliers
8 mai 2019	MRC des Laurentides / Lettre d'appui pour la formation d'évaluateur-estimateur en bâtiment
9 mai 2019	MRC de Vaudreuil-Soulanges / Réalisation et rapport annuel 2018
9 mai 2019	Transport Québec / Programme d'aide au développement du transport collectif
10 mai 2019	UPA Centre-du-Québec / Offre de partenariat des Portes ouvertes sur les fermes du Québec 2019
15 mai 2019	Ministère de la Sécurité publique / Subvention de 86 785 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier - volet 3
22 mai 2019	Récupération Centre-du-Québec / Réouverture de l'entente afin d'ajuster à la hausse les frais de traitement à la tonne
22 mai 2019	Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants / Invitation à participer à l'appel de projets du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés
24 mai 2019	Fonds locaux de solidarité FTQ / Demande de déboursement
24 mai 2019	Commissaire à la lutte contre la corruption / Invitation à une séance de prévention de la corruption
27 mai 2019	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation / Subvention de 144 000 \$ pour le programme RénoRégion
28 mai 2019	Fondation Sainte-Croix/Heriot / Rapport annuel 2018



15. DIVERS

A) L'ALBUM-SOUVENIR DU 150^E DE LA PAROISSE DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER

Madame Hélène Laroche remet officiellement au préfet de la MRC de Drummond l'album-souvenir du 150^e de la paroisse de Saint-Cyrille-de-Wendover. Un discours de part et d'autre s'ensuit.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Jean-Guy Forcier pose plusieurs questions en lien avec Gesterra, le PGMR et Waste Management. Le préfet répond aux questions.

M. Gilles Paul-Hus, résident de Saint-Bonaventure, pose une question sur les changements climatiques. Le préfet répond à la question.

Monsieur André Mercier pose quelques questions en lien avec Waste Management. Le préfet répond aux questions.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC12354/06/19

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Carole Côté
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 h 35.

Alexandre Cusson
Préfet

Michel Royer
Directeur général par intérim